

République Française  
Département de l'Ain  
Communauté de Communes du Plateau d'Hauteville

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 11 Mars 2014



L'an deux mille quatorze le onze mars  
le Conseil Communautaire dûment convoqué réuni à Hauteville Lompnes  
sous la présidence de Monsieur Philippe VIRARD

**Présents** : Alain BALLAND, Anne-Marie BURTIN, Pierre CALEN, Jean-Elie CHOSSON, Bernard CORTINOVIS, Yann CRUIZIAT, Jean-Michel CYVOCT, Jean-François DUPONT, André GENOD, Paul GRAMUSSET, Fabienne JOLY, Jean-François JULLIARD, Monique LYAUDET, Catherine MARJOLET, Daniel MATHIEU, Jacques RABUT, Colette RAFFIER, Michel RAQUIN, Michel RIVAT, Caroline STAUDENMEYER, Frank STEYAERT, Daniel TARDY, Pascal TORRION, Philippe VIRARD.

**Excusés** : Jean-Jacques BOUDIN, Marie-Claude DELEAZ, Anne-Laure RICHARD, Sylvain NAUCHE

lesquels forment la majorité en exercice

**Objet : Déclaration de projet /Cité Montcornelles à Aranc/bilan de la concertation**

*Madame Caroline STAUDENMEYER et Monsieur Frank STEYAERT sont nommés secrétaires de séance*

Monsieur le Président rappelle qu'en application des dispositions des articles L123-14 et R123-23-3 du code de l'urbanisme, une procédure de déclaration de projet a été engagée par arrêté du 29 janvier 2014, pour la mise en compatibilité du P.O.S. de la commune d'Aranc, sur le terrain de Tavassieu, afin de permettre l'implantation par la Communauté de Communes du parc à thème culturel « la Cité médiévale de Montcornelles ».

Il rappelle que par délibération en date du 29 janvier 2014, le Conseil Communautaire a arrêté les modalités de concertation dans le cadre de cette déclaration de projet :

- organisation d'une réunion publique
- ouverture d'un registre au siège de la Communauté de Communes

Il présente le déroulement de cette concertation menée du 10 février au 10 mars 2014, et son bilan, conformément au document annexé.

Le Conseil Communautaire, oui le Président, et après en avoir délibéré :

- **TIRE**, par 23 voix pour et une abstention, le bilan de la concertation, annexé à la présente délibération.

Le Président,  
Ph. VIRARD



## **La cité médiévale de Montcornelles**

### **Déclaration de projet du 29 janvier 2014**

#### **BILAN DE LA CONCERTATION**

Le projet de création d'un parc à thème culturel, la cité médiévale de Montcornelles, sur la commune d'Aranc, a pour objectif de présenter au public un chantier médiéval avec les techniques de construction de l'époque. Ce projet qui représente un élément structurant de la politique touristique du secteur, s'intègre parfaitement dans les choix stratégiques du territoire, s'appuyant sur la mise en valeur de ses savoir-faire et de ses ressources naturelles. Il présente ainsi plusieurs dimensions :

- un projet culturel et historique,
- un projet pédagogique,
- un projet humain, solidaire et responsable.

Ce projet est soutenu par le Conseil Général de l'Ain et la Région, au travers du contrat de pays du Bugey. Au vu des intérêts économiques et sociaux qu'il présente sur le bassin du Plateau d'Hauteville et au-delà, ce projet présente un caractère d'intérêt général.

En application des dispositions des articles L123-14 et R123-23-3 du code de l'urbanisme, une procédure de déclaration de projet a été engagée par arrêté du 29 janvier 2014, pour la mise en compatibilité du P.O.S. de la commune d'Aranc, sur le terrain de Tavassieu, afin de permettre l'implantation par la Communauté de Communes du parc à thème culturel « la Cité médiévale de Montcornelles ».

Par délibération en date du 29 janvier 2014, le Conseil Communautaire a arrêté les modalités de concertation dans le cadre de cette déclaration de projet :

- organisation d'une réunion publique
- ouverture d'un registre au siège de la Communauté de Communes

Ces modalités ont été annoncées dans la presse (Le Progrès du 14, 22 et 26 février 2014) et par affichage à la Communauté de Communes, dans les Mairies du Plateau, les commerces d'Hauteville-Lompnes (boulangerie, supermarché ...), la fromagerie d'Aranc, au Centre socio-culturel à Hauteville-Lompnes et à l'Office de Tourisme du Plateau d'Hauteville.

#### **1) Organisation d'une réunion publique**

**La réunion publique s'est tenue le 24 février 2014 à 20H30 à la Salle des fêtes d'Hauteville-Lompnes.**

**Une centaine de personnes étaient présentes.**

Dans un premier temps le projet a été présenté au public : rappel de la nécessité d'avoir un projet touristique structurant sur notre territoire permettant d'attirer un flux de visiteurs, étude de faisabilité économique, montage financier et juridique, descriptif du projet.

Les avis exprimés lors de cette réunion ne remettent pas en cause les objectifs poursuivis par la collectivité, et bien au contraire confirme l'intérêt de la population pour ce projet.

Les remarques exprimées lors de la réunion publique, et les réponses apportées :

- Questions sur la viabilité du projet, les chiffres de fréquentation estimée et leur comparaison avec des sites existants.  
Il a été rappelé que les hypothèses de fréquentation (de 16 000 à 80 000 visiteurs par an) ont été estimées avec prudence, selon des hypothèses basses, réalistes si on les compare avec les équipements touristiques existants sur le Plateau.  
Le site de référence de Guédelon accueille plus de 300 000 visiteurs par an.  
La zone de chalandise du Plateau a été étudiée, et elle est importante, avec de grands centres urbains à proximité.
- Importance de l'existence d'un comité scientifique.  
Il a été rappelé que l'objectif du parc était plutôt une approche de « conteurs bâtisseurs », avec un objectif de vulgarisation, mais effectivement avec une validation scientifique des techniques utilisées. La base de l'histoire sera le conflit Dauphiné/Savoie, avec la création d'une ville neuve, étape entre la Bresse et l'Italie, volonté du Comte de Savoie.  
Le Président a confirmé qu'un comité scientifique serait créé.
- Craintes exprimées par un habitant du hameau de Rougemont sur les nuisances pour le hameau (circulation).  
Il a été rappelé que la configuration des lieux, compte tenu du relief, de l'accès par la route départementale, fait que les nuisances seront très limitées. Le site sera fermé l'hiver (période pendant laquelle on observe des pics de circulation en relation avec l'activité neige, concentrés sur les weekends, et qui ne génèrent aucune difficulté).  
Il s'agit d'un choix de développement pour le territoire, avec l'objectif de générer des flux économiques pour les commerces et les activités du Plateau.  
Des mesures seront prises afin que ces flux soient canalisés (panneaux routiers de type « sens interdit sauf riverain », collecte des déchets ...)
- Questions sur les emplois créés, et les retombées locales.  
L'objectif de conforter l'économie locale a été rappelé, avec les artisans locaux, et avec la promotion de la production agricole locale. Le montage juridique sous la forme d'une société coopérative permettra d'impliquer directement les actionnaires, avec une approche économique sur le modèle social et solidaire.
- Remarques sur l'importance de la campagne de promotion et de communication, afin de faire venir les visiteurs, puis les inciter à découvrir les autres activités du territoire.  
La structure Ain Tourisme apportera son soutien à la promotion du projet.
- Le souhait de pouvoir être associé au projet en tant que bénévoles a été exprimé par plusieurs personnes.  
Il est rappelé que les personnes intéressées peuvent d'ores et déjà s'inscrire sur le site Internet existant « les Bâtisseurs de l'An Mil ».

- Le problème d'alimentation en eau potable de la commune a été soulevé. Dans un premier temps, le réservoir de Rougemont suffira à l'alimentation du site, avec la mise en place d'un surpresseur. A moyen terme, le raccordement au réseau d'eau potable du Valromey a été engagé par la commune, avec des financements du Conseil Général de l'Ain et de l'Agence de l'eau.

## **2) Ouverture d'un registre**

Un dossier a été mis à disposition du public au siège de la Communauté de Communes, du 20 février au 7 mars, avec les pièces suivantes :

- Dossier Unité Touristique Nouvelle, avec le plan de situation, l'état initial du site, les caractéristiques du projet, les effets sur l'environnement, les conditions de l'équilibre économique et financier.
- Le relevé faune et flore.
- L'évaluation environnementale de la déclaration de projet.
- L'étude d'impact agricole réalisée par la Chambre d'Agriculture de l'Ain.
- La note technique sur l'assainissement réalisée par le SIABVA.
- L'étude de faisabilité économique.
- Le rapport de présentation de l'urbaniste et le règlement de la zone 1Na dans le cadre de la déclaration de projet.
- Délibérations de la commune d'Aranc en date du 6 novembre 2013, délibération du conseil communautaire en date du 29 janvier 2014.

### **17 contributions figurent dans le registre mis à la disposition du public.**

Les contributions ont abordé les thèmes suivants :

Beau projet, projet moteur dans le développement touristique (7 contributions)

Sérieux du projet et pertinence des arguments (4 contributions)

Proposition de bénévolat (4 contributions)

Regret sur la présence des éoliennes sur le massif voisin de l'Avocat (2 contributions)

Intérêt du montage en société coopérative (1 contribution)

Difficulté de trouver du foncier pour l'agriculteur et proposition de faire pâturer le site par des brebis (1 contribution)

Respect de l'environnement (1 contribution)